

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 26 mai 2025 à 16 h au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bourgon Julie	Gagné Virginie	Lévesque Claude Marie
Clavel Mélanie	Gariépy Isabelle	Malouin Claudine
Corriveau Marie-Ève	Gauthier Evelyne	Ménard Julie
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lagacé Lise	Pilon Karine
Desjardins Sabrina	Lapointe Amélie	Plourde Véronique
Dubé Sylvette	Lavoie Maude	Rinfret-Lemire Estelle
Duguay Justine	Lefebvre Andrée-Ève	Schimek Christina
Gabriele Karine	Lefebvre Véronique	Thivierge Vincent

Ordre du jour

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2025	1
3.	LIBÉRATION D'UN MEMBRE POUR 2025-2026 (20 %)	2
4.	PL100 ET NÉGOCIATION LOCALE.....	2
5.	COMITÉ ENCADREMENT DES STAGIAIRES.....	2
6.	CONSEIL GÉNÉRAL DE PARTICIPATION (CGP).....	3
7.	MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026.....	3
8.	ANNEXE 33 – SERVICES ÉTINCELLES ET PHÉNIX	4
9.	ANNEXE 49 SECTION 2 – RESSOURCE ENSEIGNANTE	4
10.	VARIA.....	5
11.	QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Christina Schimek :

A2425-CD-DEC-45 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant la modification suivante : le point 4 sera un point d'information.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2025

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Julie Bourgon :

A2425-CD-DEC-46 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 29 avril 2025 tel que présenté.

Virginie Gagné, substitut à l'école de La Perdriolle, arrive à 16 h 10.

3. LIBÉRATION D'UN MEMBRE POUR 2025-2026 (20 %)

Les deux (2) membres intéressés par la libération à 20 % pour l'année scolaire 2025-2026 présentent leur candidature à tour de rôle. Une période de questions s'en suit avant le vote.

À la suite du vote secret, les résultats sont comptabilisés par la secrétaire, Claudine Berger, qui remet le résultat à la présidente.

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Sabrina Desjardins :

A2425-CD-DEC-47 Il est résolu à l'unanimité de libérer Julie Bourgon à raison de vingt pour cent (20 %) pour l'année scolaire 2025-2026.

4. PL100 ET NÉGOCIATION LOCALE

À l'aide du document A2425-CD-43 – Projet de loi 100, les grandes lignes du projet de loi qui modifierait le processus de négociation ainsi que la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale sont abordées.

En rapatriant les clauses des ententes locales durement négociées, le gouvernement récupère les éléments qu'il n'a pas réussi à obtenir lors de la dernière ronde de négociation nationale.

Le syndicat ayant récemment entamé la négociation de l'entente locale avec le centre, à la suite des recommandations lors de la dernière rencontre du Conseil général des négociations (CGN), le comité exécutif a décidé de mettre sur la glace la négociation de l'entente locale dans l'attente de connaître davantage les conséquences des modifications à la Loi 37 (PL100).

5. COMITÉ ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Karine Gabriele et Claude Marie Lévesque, membres siégeant au comité d'encadrement des stagiaires, expliquent la nouvelle procédure en ligne pour compléter une demande afin d'accueillir une ou un stagiaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce formulaire en ligne sera à remplir chaque année par le personnel enseignant intéressé et la case « Je ne suis pas intéressé.e à recevoir une stagiaire cette année » est ajoutée au formulaire. Cette nouvelle pratique obligera le personnel enseignant à remplir le formulaire annuellement, ce qui diffère de la pratique actuelle.

Dans le formulaire en ligne, la question « Ma direction d'école est au courant de ma démarche, oui ou non » a été ajoutée et les membres assureront un suivi puisqu'une autre question venait confirmer l'approbation de la direction. Toutefois, cela ne représente pas les discussions de la dernière rencontre du comité. La présidente fera le suivi nécessaire.

Le formulaire en ligne permet de simplifier la façon de s'inscrire et la direction de l'école devra donner les raisons à l'enseignante ou à l'enseignant concerné si elle refuse qu'elle ou il accueille un.e stagiaire.

Une question d'équité sur la répartition des stagiaires est soulevée. En réponse, Claude Marie nomme que d'autres modalités que celle du territoire peuvent entrer en ligne de compte.

6. CONSEIL GÉNÉRAL DE PARTICIPATION (CGP)

6,1 Résultat de la consultation en francisation

À l'aide du document A2425-CD-44, une synthèse des résultats de la consultation en francisation réalisée au printemps 2025 est présentée.

6,2 Nouvelle méthode de calcul (services) et projet-pilote (annexe 26)

À l'aide du document A2425-CD-45, la nouvelle méthode de calcul pour la répartition des allocations (mesure 15 149 volet 3) est expliquée ainsi que les critères retenus par le centre à la suite de la consultation réalisée auprès des membres du CGP. Lors de la consultation, le centre n'a jamais mis en lumière que les services en francisation seraient réduits au primaire à compter de l'année scolaire 2025-2026. Des démarches sont en cours pour dénoncer la situation.

Un projet-pilote pour deux classes (1 classe au préscolaire à l'école Saint-Michel et une classe de 1^{re} année à l'école Harwood) est aussi présenté.

Il est proposé que les personnes déléguées présentent aux membres de leur établissement la synthèse des résultats de la consultation en francisation, réalisée au printemps 2025, à l'aide du document A2425-CD-44 et la nouvelle méthode de calcul pour la répartition des allocations de la mesure 15151 à l'aide du document A2425-CD-45.

Proposé par Karine Gabriele,
Appuyé par Julie Bourgon :

A2425-CD-DEC-48 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées présentent aux membres de leur établissement la synthèse des résultats de la consultation en francisation, réalisée au printemps 2025, à l'aide du document A2425-CD-44 et la nouvelle méthode de calcul pour la répartition des allocations de la mesure 15151 à l'aide du document A2425-CD-45.

7. MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

Le syndicat invite les membres à remplir une courte consultation, d'ici le jeudi 5 juin 2025 à midi (voir annexe 2 du document A2425-CD-46), en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/r/d2HAA86vKe>.

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées de procéder à la consultation auprès des membres de leur école sur le calendrier scolaire 2025-2026 dans leur milieu d'ici le 5 juin 2025 à midi.

Il est demandé qu'une seule réponse par école soit transmise.

AMENDEMENT RINFRET-LEMIRE

Proposé par Estelle Rinfret-Lemire,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2425-CD-DEC-49 Il est résolu à l'unanimité d'amender la proposition principale en modifiant l'heure de fin de la consultation de « midi » par « 13 h ».

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2425-CD-DEC-50 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées procèdent à la consultation sur le calendrier scolaire 2025-2026 d'ici le 5 juin 2025 à 13 h.

8. ANNEXE 33 – SERVICES ÉTINCELLES ET PHÉNIX

À l'aide du document A2425-CD-47, des informations sur les démarches entamées depuis l'assemblée des personnes déléguées du 24 mars sont présentées. Des précisions supplémentaires quant au fonctionnement des services Étincelles/Phénix sont apportées.

Une personne déléguée témoigne des effets qu'a eu la consultation initiale sur le personnel Phénix. Un des constats de ces derniers fut de conclure que ce sont les directions d'école qui communiquent avec le service Phénix sans que l'enseignante ou l'enseignant concerné en soit informé.

Une autre personne déléguée dénonce la position du centre de ne pas retenir l'ouverture d'une classe-répit. Une des solutions du centre est de ne pas attendre avant d'en arriver à vouloir sortir un élève de la classe sur une longue période. Le centre a nommé aux membres du comité paritaire EHDAA qu'une classe-répit ne permettrait pas d'offrir le service à un aussi grand nombre d'élèves que les services Étincelles et Phénix.

Une personne déléguée ayant travaillé à Petit Détour témoigne des services adéquats et encadrants pour les élèves et qui répondaient à leurs besoins. Selon elle, cette option est à envisager.

À la suite d'échanges, il est nommé qu'avant que l'équipe Phénix se déplace dans une école, les étapes sont lourdes et les délais sont beaucoup trop longs. C'est après toutes les démarches et rencontres suivantes : avoir mis en place des mesures de remédiation, la demande de services soit déposée, la table multi et le CRÉE aient vu le dossier, que Phénix se déplace dans les milieux.

Les délais sont simplement déraisonnables. L'impression de devoir tout réexpliquer à chaque rencontre ainsi que la remise en question du jugement de l'enseignant pèsent lourd sur le personnel enseignant.

9. ANNEXE 49 SECTION 2 – RESSOURCE ENSEIGNANTE

À l'aide du document A2425-CD-48, des informations complémentaires concernant l'annexe 49 section 2 sont mises en lumière. Pour l'année scolaire 2025-2026, le centre de services scolaire prévoit l'ajout de ressources enseignantes dans dix (10) écoles.

Voici les critères utilisés par le centre pour cibler les écoles :

- Milieux ciblés en 2024-2025, car ces milieux restent avec des cohortes difficiles;
- Milieu allophone : Identification de milieux accueillant une forte concentration d'élèves issus de l'immigration et qui sont des pôles d'accueil;
- Écoles ayant des groupes au maximum dans les milieux les plus difficiles (la proportion de plans d'intervention en classes ordinaires a été prise en compte ainsi que les codes TC et 53).

Il est important de différencier « ressource enseignante » d'une « enseignante ressource » qui fait référence à la réalité du secondaire.

L'objectif de l'annexe 49 section 2 est que la ressource enseignante soit attribuée à la cohorte la plus difficile choisie.

Si un local est disponible dans une des écoles où il y a une ressource enseignante attribuée pour l'année scolaire 2025-2026 (exemple : local d'anglais), la présidente souhaite en être informée le plus rapidement possible.

Le comité exécutif recommande d'informer le syndicat par courriel à presidence@servaudreuil.net si la consultation concernant l'annexe 49 n'a pas été réalisée, qu'elle n'a pas été exécutée selon les règles de l'art ou que la cohorte choisie par la direction d'établissement n'est pas celle que les enseignantes et les enseignants ont ciblée.

La particularité de l'école Sainte-Marthe et Cuillierrier est soulevée considérant l'impossibilité de diviser une ressource enseignante entre les deux bâtiments.

Une personne déléguée soulève les sommes reconduites de 2023-2024 à 2024-2025. S'il reste des surplus, le syndicat verra à ce que le centre fasse le nécessaire pour les dépenser adéquatement.

Proposé par Julie Ménard,

Appuyé par Julie Bourgon :

A2425-CD-DEC-51 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées informent le syndicat par courriel à presidence@servaudreuil.net si la consultation concernant l'annexe 49 n'a pas été réalisée, qu'elle n'a pas été exécutée selon les règles de l'art ou que la cohorte choisie par la direction d'établissement n'est pas celle que les enseignantes et les enseignants ont ciblée.

10. VARIA

10,1 Conseil d'école

Une personne déléguée questionne la manière dont les réunions du conseil d'école sont vécues et des échanges s'ensuivent. Une personne déléguée témoigne du fonctionnement efficace du conseil d'école dans son milieu.

11. QUESTIONS DIVERSES

Comité EHDAA et consultation : en vue des besoins pour l'année scolaire 2025-2026, les directions d'école connaîtront sous peu les sommes octroyées. Les comités EHDAA des écoles devront être consultés en prévision des besoins pour la prochaine année scolaire. La présidente rappelle que les membres du comité EHDAA doivent consulter le personnel enseignant du milieu afin de proposer une décision, qui a fait d'abord consensus, à la direction de l'école. Elle fait aussi référence au guide [Comité EHDAA au niveau de l'école](#).

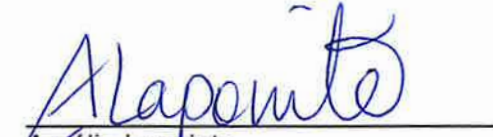
Accompagnement des NLQ : le traitement pour l'accompagnement des NLQ est celui de l'annexe 72 et le centre reconnaît 90 minutes par semaine pour cet accompagnement pour l'année scolaire 2024-2025.

Classe d'adaptation scolaire : une question sur les effectifs scolaires en adaptation scolaire est soulevée. Le syndicat recevra la composition des groupes en septembre et verra à s'assurer que les ratios soient respectés.

Levée de l'assemblée à 18 h 33



Isabelle Gariépy
Présidente



Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat